



5 Juillet 2017

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

En ce début de législature, nous attirons votre attention sur un sujet qui hélas a été occulté dans les campagnes présidentielle et législatives; **la vieillesse**, ses multiples difficultés et la détresse de ceux qui avancent en âge souffrant de multiples pathologies conduisant à **une perte d'autonomie grandissante**.

Notre société ne veut pas voir la **vieillesse. Elle est d'abord niée**. Seuls sont mis en valeur ceux qui bien qu'avancés en âge sont performants (record de vitesse en cyclisme, saut en parachute, performances intellectuelles etc ...). Mais combien en face sont confrontés à la détresse de la perte d'autonomie et se sentent non considérés, abandonnés, maltraités dans notre société ou le jeunisme fait loi.

Il a fallu la grande **canicule de 2003** et l'hécatombe qui s'en est suivie pour qu'enfin on s'interroge. Mais que de promesses, de rapports, de concertations conduites sous les présidences de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy qui n'ont jamais abouti à une loi sur la prise en charge de la perte d'autonomie. Sous la présidence de François Hollande, **il a fallu attendre décembre 2015 pour que la loi d'adaptation de la société au vieillissement soit promulguée**. Hélas bon nombre de mesures énoncées dans ce texte (qui traite très peu des EHPAD) **ne sont pas financées** à la hauteur des besoins.

Si **les retraités sont appelés à financer la solidarité nationale** (augmentation prochaine de la CSG qui va toucher 60% des retraités dont la pension excédera 1400 euros), ils **ne doivent pas compter sur la solidarité nationale** puisque la loi d'adaptation de la société au vieillissement n'est financée que par la seule CASA acquittée par les retraités imposables. Certes les prothèses auditives et frais dentaires seront mieux couverts mais cela concerne tous les Français quel que soit leur âge.

Les **plus de 65 ans** représentent plus de **19% de la population**. Ceux qui ont une santé satisfaisante **s'engagent** nombreux (souvent au-delà de 70 ans) dans les **associations solidaires et caritatives, l'accompagnement des jeunes dans le domaine des sports et de l'enseignement**. Sans eux, bon nombre de ces structures ne fonctionneraient pas. Ce sont eux aussi qui sont les **aidants de leurs parents très âgés (les 85 à 90 ans) et parfois encore les soutiens de leurs enfants au chômage, voire de leurs petits-enfants. D'autres, déjà très âgés, sont les aidants de leurs conjoints en grande perte d'autonomie**. Ne méritent-ils pas quand, à leur tour ils seront frappés par la perte d'autonomie, une considération solidaire ?

Jusqu'à présent ils n'ont été **considérés** que comme une **charge insurmontable** (Les « babyboomers » sont tellement nombreux !!). Mais on oublie que **ce sont eux qui créent des emplois d'aide à domicile, qu'ils font appel à d'autres métiers pour leur venir en aide**

(aménagement de leur habitat) sans compter les achats de produits et petits matériels nécessaires à la compensation de leur handicap.

Les seules réponses que prévoit le programme du président de la République concernent la prévention, le relèvement de 100 euros du minimum vieillesse, le développement des maisons de santé, de la télémédecine. D'emblée ces mesures se heurtent aux déserts médicaux qui, s'il n'y est pas remédié, vont entraîner une baisse de la longévité dans les zones concernées (déjà constatée en divers territoires ruraux).

La ministre des Solidarités et de la Santé ne peut pas s'appuyer sur un Secrétaire d'Etat en charge des personnes âgées et de la perte d'autonomie ce qui est un recul. Les précédents gouvernements avaient un Ministre ou un Secrétaire d'Etat dédié.

La ministre des Solidarités et de la Santé a évoqué **la réforme de la tarification des EHPAD**, assurant avoir entendu les inquiétudes à ce sujet. Aujourd'hui les dispositifs mis en place obligent les établissements à faire plus avec moins.

Elle s'est dite préoccupée par le reste à charge en EHPAD et a par ailleurs annoncé **l'engagement de travaux dès la rentrée sur la tarification des services d'aide à domicile** et la poursuite des chantiers relatifs aux soins à domicile. **Combien de fois ces engagements ont-ils été énoncés sans être tenus ?**

Alors que le 15 juin marquait la journée mondiale de sensibilisation à **la maltraitance** des personnes âgées, soignants, médecins et personnes concernées ont dressé un **tableau très sombre** de la prise en charge de la perte d'autonomie dans les EHPAD.

Il faut tout d'abord mettre fin à la barrière de l'âge. Toute personne quel que soit son âge doit recevoir l'accompagnement et le financement correspondant à son handicap.

Pour un maintien à domicile digne, il convient de répondre :

- aux déserts médicaux
- aux transports pour accéder aux soins et aux besoins de la vie quotidienne
- à une couverture suffisante de l'APA
- aux financements nécessaires et urgents des services d'aide à domicile
- aux besoins en soutiens vers les aidants
- au maintien du lien social
- à la lutte contre la maltraitance
- au besoin d'une information accessible facilement à tous (et pas seulement par internet).

Pour un fonctionnement digne des EHPAD, il convient :

- de revoir les modalités de financement (le système est obsolète)
- de diminuer le reste à charge des résidents et leurs familles
- de créer les postes nécessaires pour accompagner les résidents lesquels très âgés sont en très grande perte d'autonomie
- de lutter contre la maltraitance
- de maintenir le lien social
- de favoriser la démocratie participative.

De grâce, arrêtons les effets d'annonce et travaillons sur le fond.

Nous sommes à la disposition des groupes parlementaires et là où nous sommes représentés en région à la disposition de chacun de vous.

Nous attendons votre attention et vous en remercions

Bien cordialement

Joseph Krummenacker-Président FNAPAEF
Projet national 2017-18
Améliorer les relations entre familles et professionnels
au domicile et en établissement
Prévenir et savoir gérer les conflits

Le Conseil d'Administration
Tous les Présidents des associations et leurs membres

Contacts :
-Joseph Krummenacker : joseph.krummenacker@gmail.com
-Claudette Brialix : claudette.brialix@wanadoo.fr
-Elisabeth Artu : artu.elisabeth@wanadoo.fr
-Lucien Legay : legay.lucien@laposte.net

Pièce jointe :

- Synthèse du colloque des usagers de Châteauroux d'octobre 2016